

Généalogie, rappel de quelques définitions et abréviations courantes

Comme chaque activité, la généalogie a son vocabulaire et ses codes. Il est avantageux de les connaître pour se sentir à l'aise en déchiffrant les documents ou pour échanger des informations. Certains termes coulent de source, d'autres sont liés à des aspects historiques plus obscurs...

Ab intestat : personne décédée sans laisser de testament.

Agnatique : en droit romain, principe qui fonde la parenté sur les mâles et unit ceux qui descendent – par les mâles – d'une souche masculine commune.

Aïeule : grand-père/grand-mère.

Aîné : celui qui est né avant un autre enfant dans l'ordre des naissances.

Arbre généalogique : représentation graphique d'une généalogie.

Ascendant : toute personne reliée par un lien familial direct au *de cujus* (voir ci-après) et née avant lui.

Auteur : ancêtre à partir duquel on débute une étude généalogique.

Bâtard : enfant adultérin, souvent légitime dans les familles nobles.

Bisaïeule : arrière-grand-parent.

Branche : division d'un arbre généalogique remontant vers les ancêtres les plus lointains (généalogie ascendante) ou partant de l'ancêtre auteur pour aller vers les contemporains. On peut diviser une branche en rameaux et les rameaux en ramilles, comme dans la nature.

Cadette : qui vient après une autre frère/sœur dans l'ordre des naissances d'une fratrie.

Cognatique : généalogie descendante d'un auteur dont les descendants ne portent pas le même nom.

Collatéraux : parents qui ne sont pas reliés en ligne directe (verticale), frères et sœurs, oncles et tantes, cousins et cousines.

Conjointe : terme employé pour désigner l'époux ou l'épouse.

Consanguins : enfants nés du même père mais de mères différentes.

Cousin·e germain·e : cousin·e issu·e d'un frère ou d'une sœur du père ou de la mère.

Cousin·e issu·e de germain·e : cousin·e issu·e d'une cousine germaine.

De cujus : locution latine désignant l'auteur. Dans une succession, il s'agit de la personne décédée. En généalogie, le terme désigne la personne à partir de laquelle débute un arbre généalogique.

Degré : les liens de parenté entre deux personnes sont comptés en degrés. En droit successoral, chaque génération forme un degré. Pour les collatéraux, le calcul se fait en remontant à l'ancêtre commun. Deux frères sont parents au deuxième degré. Un oncle et son neveu sont parents au troisième degré.

Descendant·e : toute personne reliée par un lien familial direct au *de cujus* (voir ci-dessus) et née après lui.

Dispense de consanguinité : accord donné par un évêque ou par le pape pour un mariage entre cousins.

Enfant adultérin : enfant conçu alors que l'un des parents est marié à un tiers.

Enfant naturel : enfant conçu hors des liens du mariage.

Enfants utérins : enfants ayant la même mère mais pas le même père.

Fratrie : ensemble des frères et sœurs au sein d'une même famille.

Frère germain : frère issu du même père et de la même mère.

Frère utérin : frère né de la même mère.

Génération : degré de filiation en ligne directe. Entre un grand-père et sa petite-fille, il y a deux générations.

Héraldique : science de l'étude des armes, armoiries, blasons.

Implexe : mariage consanguin, limitant le nombre d'ancêtres théoriques. Il faut en tenir compte lors de la réalisation des arbres généalogiques.

Ligne collatérale : frères et sœurs et leurs ascendants ou descendants.

Ligne directe : lignée verticale entre différentes générations (fils/fille, père, grand-père, arrière-grand-père...).

Mariage consanguin : mariage entre cousins d'un degré plus ou moins éloigné.

Onomastique : étude des noms propres de personnes ou de lieux.

Paléographie : science des anciennes écritures.

Patronyme : nom de famille transmis par la filiation paternelle.

Puînée : frère/sœur venant après une autre, dans l'ordre des naissances.

Quartier : ensemble des ancêtres composant une même génération.

Relevé : dépouillement de registres d'actes d'état civil.

Abréviations et sigles fréquents

° ou *	naissance	(+)	inhumé au cimetière de...
ö	né et baptisé	obs.	obsèques
(°)	naissance illégitime	inc.	incinéré
b	baptisé	dcp	de cette paroisse
P	père	t ou ttt	testament
M	mère	desc.	descendance
p	parrain	s.a.	sans alliance
m	marraine	s.a.a.	sans alliance actuelle
cath.	religion catholique	s.a.p.r.	sans alliance, mais avec
prot.	religion protestante		postérité reconnue
orth.	religion orthodoxe	!1895	cité en 1895
isr.	religion israélite	av. ou <	avant
mus.	religion musulmane	/1895	avant 1895
°+	mort-né	ap. ou >	après
fs	fils	1895/	après 1895
fa	fille	c.	cité le
(x)	fiançailles	?	douteux
Cm	contrat de mariage	N.	inconnu
not.	notaire	ca	circa, environ, vers
x ou ∞	mariage	Vf	veuf
x 2° / x 3° /	remariage	Vve	veuve
-x-	union illégitime	AEV	Archives de l'État du Valais
) x (mariage dissout par l'église	AASM	Archives de l'Abbaye de Saint-Maurice
) (divorcé	ACS	Archives du chapitre cathédral de Sion
+ ou †	décédé ou mort		

